

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aix en Provence, le vendredi 18 mars 2022

# L'Apron, une espèce sous surveillance rapprochée



*Dans les Alpes de Haute-Provence, l'Office français de la biodiversité se mobilise pour la préservation d'une espèce de poisson en danger méconnue du grand public : l'Apron du Rhône. Dans ce but, de nombreuses opérations de contrôles, de suivis et d'information sont menées sur plusieurs cours d'eau du département.*

Le mois de mars est un mois important pour l'Apron du Rhône puisqu'il correspond à la période privilégiée de reproduction pour cette espèce patrimoniale. A cette occasion, les agents de l'Office français de la biodiversité sont

mobilisés afin de mener des suivis visuels sur les cours d'eau du département où l'espèce est présente. Le 9 mars, ils ont ainsi pu observer, sur l'Asse, des individus femelles prêts à se reproduire, une première sur ce cours d'eau ; confirmant ainsi la présence d'une population pérenne sur ce bassin versant.

## L'OFB s'engage pour sa protection

La Direction interrégionale PACA-Corse et le service départemental OFB des Alpes-de-Haute-Provence sont mobilisés pour la préservation de l'apron du Rhône depuis de nombreuses années. Cet engagement prend plusieurs formes :

- **des campagnes de prospections nocturnes** et des **pêches électriques d'inventaire** pour affiner l'aire de répartition de l'espèce et détecter d'éventuelles nouvelles zones de présence. Les prospections nocturnes sont menées au printemps et à l'été avec l'appui de nombreux partenaires (EDF, Fédération de Pêche 04, Syndicat Mixte Asse Bléone, PNR du Verdon, Cen Rhône-Alpes, DDT 04, DREAL PACA, Agence de l'Eau) et bénévoles. En 2021, les secteurs concernés ont été le Vanson, le Verdon et l'Asse pour un linéaire prospecté de 15,5 km. Les prospections nocturnes visent à détecter l'apron en le repérant grâce à ses yeux, qui ont la particularité de refléter la lumière et de briller comme un diamant dès lors qu'ils sont éclairés par une source de lumière. Pour ce faire, les agents avancent en ligne dans le cours d'eau en balayant la surface de l'eau à l'aide de sources lumineuses. Des pêches électriques d'inventaire sont également menées chaque année sur 3 stations situées sur la Durance (Peipin, Les Mées, Sainte-Tulle).
- **des campagnes de prélèvements ADN environnemental (ADNe)** : dans le cadre du Plan d'Action National Apron, l'OFB a réalisé 11 prélèvements en 2021 et 2022 sur les affluents de la Durance (3 sur le Jabron, 8 sur l'Asse). Cela représente un échantillonnage d'environ 27,5 km de cours d'eau (un prélèvement permet de détecter l'ADN des aprons sur près de 2,5 km en amont de celui-ci). L'analyse de ces prélèvements permet de mieux connaître la répartition de l'espèce sur les affluents de la Durance et d'orienter les futurs sites de prélèvements et de prospections nocturnes. Ainsi, les prélèvements effectués l'année dernière sur l'Asse ont permis d'agrandir l'aire de répartition connue de l'espèce en amont de ce bassin.

- **la mise en place de contrôles** dans le Grand Canyon du Verdon afin de faire respecter l'habitat de l'espèce protégée par un Arrêté Inter-Préfectoral de Protection de Biotope de l'Apron du Rhône. Les inspecteurs de l'environnement du service départemental appuyés par des collègues de la Brigade mobile d'intervention Pôle Sud Est, ont ainsi réalisé 4 opérations durant la saison estivale 2021. Elles ont permis de contrôler des professionnels de sports d'eau vive, des randonneurs, des baigneurs et des pêcheurs et de les sensibiliser à la présence et à la protection de l'Apron du Rhône.

## Les Alpes-de-Haute-Provence, un territoire accueillant pour l'espèce

L'Apron du Rhône est une espèce endémique du bassin du Rhône, que l'on ne trouve donc nulle part ailleurs dans le monde. C'est, aujourd'hui, l'une des espèces les plus menacées de France. Encore présente sur 2200 km de cours d'eau en 1950 elle n'occupe plus aujourd'hui que 365 km. Elle est d'ailleurs classée, depuis 1996, comme "espèce en danger critique d'extinction" sur la liste rouge mondiale des espèces menacées.

La fragmentation de son habitat par les barrages et les seuils, combinée à la pollution de l'eau et certaines activités humaines ont entraîné ce déclin.

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est fortement concerné par la présence de l'espèce puisqu'il accueille, sur le bassin de la Durance (Durance, Buëch, Jabron, Asse, Bléone, Sasse), l'une des principales populations d'Apron représentant un linéaire de 100 km environ. Le poisson est également présent sur le Verdon en amont du lac de Sainte-Croix sur un linéaire d'une trentaine de km. Cette dernière population est unique car totalement isolée depuis 1866, dès la création du premier barrage hydroélectrique (vieux barrage de Quinson, mis en service en 1868).

Les tronçons de rivière occupés par l'Apron sont souvent propices aux activités aquatiques (baignade, canoé, rafting, aquarando...) ce qui peut entraîner des impacts sur l'habitat de cette espèce (piétinement, déplacement de pierres, édification de barrage...). C'est le cas sur le Verdon, très fréquenté en période estivale.

L'OFB et ses partenaires surveillent également l'arrivée d'espèces invasives comme le gobie à tâche noire qui pourrait représenter une menace pour l'espèce (concurrence pour l'alimentation et pour l'habitat, prédation sur les œufs).

## Une espèce sentinelle

D'une longueur de 15 à 22 cm à l'âge adulte, l'Apron se caractérise par la présence de trois à quatre bandes sombres sur son abdomen. Il apprécie les cours d'eau à fond de galets et graviers aux profils diversifiés et les eaux claires, fraîches et bien oxygénées. Il occupe des habitats différents selon son âge ou la période de l'année.

En journée, camouflé grâce à sa couleur, il reste immobile, posé sur le fond. La nuit, il devient actif et se déplace en quête de sa nourriture préférée : les larves d'insectes.

Du fait de ces exigences, l'Apron est une espèce sentinelle, sa présence ou son absence, comme la variation de ses populations, témoignent ainsi de l'état des cours d'eau.

Après deux programmes européens LIFE et un premier plan national, l'État poursuit sa mobilisation en faveur de la préservation de l'espèce en lançant un second plan national d'actions sur 10 ans (2020-2030).



© Pierre Jean ALEM



© Romaric GONDA



© Pierre Jean ALEM



© Pierre Jean ALEM

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.*